

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON
COMMUNE D'ARDOIX**

ARRETE N° 2026 - 10 - 15 - 050

**LE MAIRE
DE LA COMMUNE D'ARDOIX**

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ;

Vu le déroulement de la cérémonie du 11 novembre 2026 qui se déroulera à 10 heures,

Considérant qu'une réglementation particulière de la circulation routière est nécessaire,

ARRESENT :

ARTICLE.1. Afin de permettre l'organisation de la cérémonie du 11 novembre qui débutera devant la mairie jusqu'au monument aux morts

La circulation des véhicules de toutes natures sera réglementée comme suit :

Le mercredi 11 novembre de 9 h 45 à 10 h 45.

La circulation sera interdite sur la route départementale 221 entre la Rue des Auches et la Rue de la Croisette.

La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge de la commune. Une déviation sera également mise en place par la rue des Auches et la rue de la Croisette.

ARTICLE.2. Le stationnement des véhicules sera également interdit sur la place du Souvenir devant l'ancien abri-bus ainsi qu'à proximité du monument aux morts.

ARTICLE.3. Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès que les formalités de notifications ou de publications nécessaires auront été effectuées et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.

ARTICLE.4. Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Directeur du Conseil Départemental à Annonay,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Satillieu et Saint-Félicien,
- M. le Directeur Départemental du SDIS à Privas,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers d'Ardoix,
- Madame le Maire d'ARDOIX.

Fait à ARDOIX, le 15 octobre 2026

Le Maire,
Sylvie BONNET

